



**Société de conservation du lac Lovering,  
C.P. 447, Magog, Québec, J1X 3X7  
[www.laclovering.org](http://www.laclovering.org)**

Procès-verbal de la réunion du CA de la Société de conservation du lac Lovering tenue le samedi 18 février 2017 au centre communautaire de Magog, 95 Merry nord, salle 232

---

---

**1. Ouverture de la réunion :** La réunion débute à 9h00

**Administrateurs présents :** André Bélanger, Lucie Borne, Pierre Martineau, Catherine Gibeault, André Henneuse, Jean-Noël Leduc, Jacqueline Caboret, Constance Ramacieri, Richard Gervais, Denis yale.

Administrateurs ayant motivé leur absence : Colette Scalabrini., Yves Gosselin.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Constance Ramacieri et appuyé par Denis Yale d'adopter l'ordre du jour.**

**Adopté à l'unanimité**

**Prop # 17-04**

**3. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2017**

**Il est proposé par Jean-Noël Leduc et appuyé par Jacqueline Caboret d'adopter le procès-verbal du 14 janvier 2017**

**Adopté à l'unanimité**

**Prop # 17-05**

**4. Rapport des activités régulières**

- **La qualité de l'eau**

Jean-Guy Bédard nous a transmis les résultats des analyses d'échantillonnage effectués par la MRC dans les ruisseaux Campagna, Tryon et Grande-Allée. La qualité de l'eau du ruisseau Tryon semble s'être légèrement dégradée au cours des dernières années, tandis que celle des ruisseaux Campagna et Grande Allée est plutôt stable. Toutefois la valeur de la concentration de phosphore du ruisseau Campagna s'élève à 45 ug/li dépassant de 25 ug/li la valeur médiane de phosphore total recommandée par le MDDELCC. Jacqueline Caboret, Catherine Gibeault et Jean-Guy Bédard feront un suivi de la problématique en établissant, entre autres, des contacts avec les propriétaires des fermes situées en amont du chemin Fitch Bay.

- **Tributaires**

Ruisseau Des Berges

Jean-Noël Leduc a déposé au CA le dossier des travaux effectués au ruisseau des Berges et au barrage de l'étang des castors. Après une première tentative infructueuse, Constance Ramacieri tentera à nouveau de rejoindre Me Jean-François Girard.

**Afin de faciliter leur utilisation, il est proposé par Richard Gervais et appuyé par Constance Ramacieri de déposer sur One Drive les documents de la SCLL qui pourraient être consultés par l'ensemble des membres du CA**

**Adopté à l'unanimité**

**Prop # 17-06**

Pierre Martineau, Catherine Gibeault et Lucie Borne verront à mettre cette option en application d'ici la prochaine rencontre du CA.

Ruisseau Roy

En se basant sur les photos prises lors de la remontée du ruisseau Roy, Jacqueline Caboret et Jean-Noël Leduc localiseront les endroits où des travaux de nettoyage sont requis. Avec ces informations, il sera possible de déterminer quels sont les propriétaires à rencontrer pour obtenir des permis d'accès aux lieux des travaux.

- **Visibilité de la SCLL**

Note du RAPPEL pour appuyer le mémoire Plaisance ou Déplaisance

La SCLL, en tant que membre du RAPPEL a reçu une invitation à faire parvenir aux élus locaux, provinciaux et fédéraux une résolution pour appuyer les recommandations du document Plaisance ou Déplaisance – Inverser le courant. Le CA est d'avis que la formulation de la résolution proposée laisse entendre que le RAPPEL deviendrait porteur du dossier au même titre que Bleu Massawippi et MCI tout en passant sous silence les 6 autres organisations qui ont initié ce projet. Lucie Borne rencontrera Michèle Gérin pour en discuter et pour faire le point sur l'état d'avancement du dossier

Note de la Coalition pour une navigation responsable et durable

La Coalition a fait parvenir à la SCLL une note sur la mise à jour de ses activités et où on pouvait lire qu'*il est important de noter que la COALITION se distingue et se positionne comme la seule organisation nationale présentant au gouvernement du Canada des propositions de SOLUTIONS qui tiennent compte de toutes ces considérations.* Ce sujet sera également abordé lors de la rencontre avec madame Gérin.

Règlement sur les résidences de tourisme à la municipalité du Canton de Stanstead

Les membres du conseil ont échangé sur les recommandations contenues dans le document joint en annexe relativement au prochain règlement municipal sur les résidences de tourisme sur le territoire de la municipalité du Canton de Stanstead. Tous sont d'avis qu'il convient de respecter la capacité de charge des secteurs le long des cours d'eau.

Attendu que la municipalité du Canton de Stanstead a soumis à la consultation publique un projet de règlement visant à encadrer la location de résidences de tourisme sur son territoire ;

Attendu que la SCLL s'inquiète des retombées sur la capacité écologique que pourrait avoir certaines dispositions du futur règlement ;

**Il est proposé par Pierre Martineau et appuyé par Lucie Borne, qu'André Bélanger, présente au CCE de la municipalité du Canton de Stanstead le document *QUELQUES RÉFLEXIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT SUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME* déposé par madame Constance Ramacieri au conseil municipal lors de la consultation publique du 6 février 2017, afin que le CCE se penche sur les préoccupations soulevées dans le document et recommande aux élus des modifications au projet de règlement pour assurer la protection des milieux lacustres.**

**Adopté à l'unanimité**

**Prop # 17-07**

- **Protection des rives**

Suivi du projet sur le myriophylle

Lucie Borne est toujours en attente d'une réponse de la MRC relativement au certificat d'autorisation pour la pose de toiles de jutes devant les résidences privées.

- **Navigation responsable**

Catherine Gibeault a soumis la version finale de 2 affiches, l'une pour signaler les emplacements d'herbiers de myriophylle à éviter par les bateaux et une autre pour informer les gens qui mettent leurs bateaux à l'eau sur les précautions à prendre en présence de myriophylle. La deuxième affiche sera idéalement placée à toutes les descentes de bateaux autour du lac. Un inventaire de ces endroits sera fait après la fonte des neiges pour obtenir des autorisations des propriétaires des lieux.

- **Les poissons**

Le ministère de la Faune a communiqué avec la SCLL et la ville de Magog pour demander que soit ouverte la barrière de la descente des Tourterelles afin de donner accès au lac aux gens qui souhaiteraient pêcher sous la glace. André Henneuse s'en est occupé.

- **Trésorerie**

Rien à signaler

- **Recrutement**

La Société compte actuellement 695 membres dont 430 principaux.

Richard Gervais nous fait part de l'avancement des travaux du comité sur le recrutement. L'objectif préliminaire serait de faire passer le pourcentage d'adhésion des propriétés bâties autour du lac Lovering actuellement de 42% à 50% + 1 en 2020.

Richard Gervais et Jean-Noël Leduc ont rencontré des représentants de l'exécutif de l'Association amicale du domaine du lac Lovering qui se sont montrés ouverts au processus de sensibilisation de leurs membres à une éventuelle adhésion à la SCLL et ont permis à la SCLL de placer un encart dans le bulletin distribué à leurs membres en avril. Richard Gervais préparera un message en lien avec notre thématique 2017 sur la lutte aux myriophylles.

Une rencontre similaire est prévue avec La Ligue des propriétaires de la Montagne (plages de la rue Bordeleau).

- **Site WEB et babillards**

Jacqueline Caboret communiquera avec chaque responsable de dossier pour faire la mise à jour du site WEB.

## 5. Varia

Suivi sur la session de remue-méninges sur la Vision 2020

**Il est proposé par Constance Ramacieri et appuyé par André Bélanger d'adopter la proposition de définition de la vision 2020 découlant des échanges entre les membres du CA et qui se définit comme suit :**

*La Société de conservation du lac Lovering est reconnue pour ses projets innovants, ses collaborations avec le milieu et son expertise en protection de l'eau du lac. Ses réussites ont permis à sa communauté de continuer de jouir de la qualité exceptionnelle de l'environnement du lac Lovering.*

**Adopté à l'unanimité**

**Prop # 17-08**

## 6. Dates des prochaines réunions au centre communautaire de Magog, 95 Merry nord, salle 232

Samedi le 25 mars 2017

Samedi le 22 avril 2017

## 7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par André Henneuse et appuyé par Catherine Gibeault de lever l'assemblée à 11h30

Lucie Borne,  
Secrétaire d'assemblée

**Moi, je protège mon lac.**

## ANNEXE 1

### QUELQUES RÉFLEXIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT SUR LES RÉSIDENCES DE TOURISME

**Une définition :** la capacité porteuse (ou capacité de charge, ou capacité limite, ou capacité de soutien, ou capacité biotique, ou *carrying capacity* en anglais) en **écologie** est la taille maximale de la **population** d'un organisme qu'un **milieu** donné peut supporter. La simplicité de cette définition toutefois cache la complexité réelle du concept et de son application. (Wiki)

#### 1) La Capacité de charge écologique

La notion de capacité de charge écologique appliquée aux aires protégées insiste sur la notion de seuil limite biologique et physique de tout espace soumis à des activités récréatives. Ce seuil peut concerner soit un élément de l'écosystème, soit l'écosystème tout entier, soit le plus souvent les deux **à la fois**. Sa détermination est influencée par la qualité de l'écosystème : le plus menacé, le plus rare, le plus exceptionnel et le plus spectaculaire (OMT, 1992 ; Richez, 1992 ; Deprest, 1997). Dans cette perspective, tous les éléments constitutifs d'un écosystème sont pris en compte tant dans leur spécificité que dans leurs interrelations. (...) Par ailleurs, on doit souligner que les effets touristiques sur l'environnement dépendent conjointement de la 'vulnérabilité des milieux<sup>1</sup> et de la charge touristique (*Effet touristique = vulnérabilité des milieux X charge touristique*). L'hypothèse dans cette équation est que la charge touristique est proportionnelle à la fréquentation touristique. Cependant, il y a toujours un aspect qualitatif qui dépend du comportement des touristes.

Ref : [theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2005...](http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2005...)

#### 2) La capacité de charge des écosystèmes dans le contexte de l'aménagement du territoire et du développement durable au Québec

La capacité de charge des écosystèmes peut être définie comme étant le seuil au-delà duquel un bien ou un service écologique commence à être dégradé et ne plus contribuer au bien-être des populations. Au-delà de ce seuil, la détérioration causée aux écosystèmes empêchera certains groupes de populations et des générations futures à répondre à leurs besoins. Cet essai permet de conclure que plusieurs lacunes existent actuellement au niveau de l'intégration du concept du respect de la capacité de charge des écosystèmes dans la législation québécoise et dans les orientations d'aménagement.

Ref : <http://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/7037>

#### 3) Des préoccupations relatives au projet de règlement

1. Son intention doit être énoncée; on facilite, on encourage, on limite, ou on balise ?
2. Le règlement n'est pas appuyé sur une analyse de la vulnérabilité des milieux
3. L'augmentation possible de touristes n'est pas estimée et les effets indésirables sur le territoire ne sont pas évalués : i.e. impact sur la qualité de vie rurale
4. L'impact possible de l'augmentation de l'activité nautique et les effets des installations sanitaires sur la qualité de l'eau du lac, lorsqu'il y a augmentation des établissements en rive du lac, doivent être pris en compte
5. Il manque de précisions dans le règlement, par exemple ; une limite du nombre d'établissements sur le territoire, une distance minimale entre les établissements, des normes sanitaires (fausses septiques et prises d'eau) relatives au nombre de personnes permises par établissement, les règles de sécurité incendies etc.